



COMFORTA

LE COMPLÉMENT POUR UN MEILLEUR CONFORT HOSPITALIER.

Avec Comforta, les portes de tous les hôpitaux agréés de Suisse vous sont ouvertes. Avec plus de confort, plus de prestations et une prime plus avantageuse.

Un séjour à l'hôpital peut durer une seule nuit, un mois ou bien plus longtemps. Il est bon alors de pouvoir décider dans quel hôpital et avec quel confort vous êtes hospitalisé et le médecin qui vous traite a également son importance.

En complément de l'assurance de base et de Mivita, Comforta vous garantit une couverture d'assurance optimale.

Comforta surmonte toutes les restrictions de l'assurance de base en ce qui concerne l'hôpital et augmente le confort à l'hôpital. Si vous avez conclu l'assurance complémentaire Mivita, le libre choix de l'hôpital et du médecin dans toute la Suisse est déjà compris, mais en division commune. Pour un meilleur confort à l'hôpital et un plus grand choix de spécialistes, nous conseillons Comforta en complément à Mivita.

COMFORTA EXISTE DANS LES NIVEAUX SUIVANTS

Demi-privé:

grand confort à l'hôpital en division demiprivée.

Privé:

confort maximal en division privée.

Opti:

les assurés Opti décident lors de leur admission à l'hôpital quel confort ils souhaitent et s'ils veulent se faire soigner par le médecin de leur choix.

La **vue d'ensemble** et les détails sur les participations aux coûts figurent au verso ou à la page suivante.

PRESTATIONS D'ASSURANCE

Description	Demi-privée ou Opti 1	Privée ou Opti 2
Séjour hospitalier Choix d'un hôpital suisse agréé, même en dehors du canton de résidence, complétant les prestations de l'assurance de base selon le tarif usuel.	Couverture illimitée	Couverture illimitée

NIVEAUX D'ASSURANCE OPTI

Avec les niveaux d'assurance Opti 1 et Opti 2, vous choisissez votre confort uniquement lors de votre admission à l'hôpital et indiquez si vous souhaitez être soigné par le médecin de votre choix. Pour connaître votre participation aux coûts, reportez-vous au tableau suivant (valeurs par année civile, en CHF).

Niveau	En cas d'admission en division	Votre participation aux coûts
Opti 1	Commune	aucune
	Demi-privée	40%, max. 4'000
	Privée	50%, max. 8'000
Opti 2	Commune	aucune
	Demi-privée	20%, max. 2'000
	Privée	30%, max. 4'000

VARIANTE D'ASSURANCE CHOIX ÉLARGI DE L'HÔPITAL

Les prestations d'assurance de Comforta sont valables pour tous les hôpitaux reconnus avec tarif usuel. Ces prestations sont donc allouées sur la base des tarifs et contrats conclus, qui garantissent ainsi des primes stables, même en cas de confort hospitalier supérieur.

Un nombre de plus en plus important d'hôpitaux de Suisse – notamment les cliniques privées et spéciales – renoncent néanmoins à conclure des contrats tarifaires avec les assureurs-maladie. Ces cliniques facturent des tarifs le plus souvent supérieurs à ceux des hôpitaux conventionnés, mais en contrepartie, elles offrent un meilleur confort individuel.

Si vous ne voulez vous accommoder d'aucune restriction en ce qui concerne le choix de l'hôpital et que vous voulez pouvoir accéder librement à toutes les cliniques de Suisse, nous vous recommandons la variante d'assurance avec choix élargi de l'hôpital.

Se situer au tarif Comforta normal moyennant un supplément de prime: vous avez accès à tous les hôpitaux et cliniques pour soins aigus de Suisse, avec tout le confort que vous souhaitez en ce qui concerne l'hébergement et le traitement médical, avec la prise en charge garantie de tous les coûts hospitaliers. Votre Service Center vous conseillera volontiers si vous avez d'autres questions.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter. Nous ferons tout notre possible pour vous aider: **0844 822 122.**